

Brexit, quels impacts sur les places financières européennes ?

Février 2018

EN QUELQUES MOTS

Depuis l'annonce du Brexit, toutes les institutions financières qui avaient au fil des années localisé leur Hub Européen à Londres se voient contraintes de relocaliser une partie de leurs activités sur le continent, sous peine de ne plus pouvoir bénéficier du fameux passeport européen leur permettant de vendre des produits financiers au sein de l'UE. L'enjeu devient désormais pour les institutions de choisir la ou les implantations les plus favorables parmi un panel de pays qui, à l'instar de la France, multiplient les initiatives pour renforcer leur attractivité.

1. Réactions des institutions financières face au Brexit

Les choix du ou des pays de rapatriement sur le continent résultent d'une analyse multicritères qui varie d'un établissement à l'autre : présence historique dans un pays d'origine, avantages fiscaux, flexibilité de la loi du travail, bassin d'emploi, tissu économique local, attractivité pour ses employés, infrastructures ...

Nous avons ainsi pu constater ces derniers mois des effets d'annonces très variés comme celles des banques européennes qui ont naturellement choisi de rapatrier leurs équipes vers leurs pays d'origine, à l'instar de la **Société Générale** qui devrait transférer 300 à 400 de ses effectifs londoniens vers Paris, et **Deutsche Bank** qui a choisi Francfort pour installer son quartier général en zone euro, elle devrait y rapatrier plus de 4.000 personnes.

D'autres semblent avoir décidé de se tourner vers des pays ayant une fiscalité plus souple comme les banques Japonaises **Mitsubishi UFJ** et **Mizuho**, qui ont choisi Amsterdam pour continuer à mener leurs activités titres auprès de leurs clients européens ou encore **Barclays** qui a choisi Dublin pour transférer 100 à 150 employés.

Enfin parmi les banques internationales, les deux grands vainqueurs semblent être Paris et Francfort. **Citigroup** et **Goldman Sachs** ont ainsi annoncé un rapatriement en Allemagne du fait de la souplesse du marché du travail et de la stabilité économique et politique du pays, alors que

HSBC a choisi Paris pour y transférer un millier d'emplois du fait de son implantation de longue date depuis le rachat du Crédit Commercial de France et **Bank of America** vient quant à elle de louer 10.000 m² de bureaux à Paris et projette d'y transférer 300 traders.

2. Quelles équipes concernées ?

Les transferts d'activités en Europe concernent, pour le moment, principalement les activités de Front Office qui sont directement concernées par la perte du passeport européen.

Nous sommes cependant convaincus que ce n'est qu'une première vague qui sera suivie de transferts d'une partie des équipes support de proximité des Front Office telles que Middle Office, IT support de niveau 1, Marketing & Corporate Access...

La fin du concept de Hub centralisé à Londres est ainsi l'opportunité de se poser la question de la localisation des équipes gravitant autour des Front Office, notamment en terme de proximité et coût de plateforme.

3. Paris nouvelle capitale financière ?



La place de Paris compte bien profiter de ce mouvement d'exode pour attirer les institutions financières et devenir ainsi la **nouvelle capitale financière européenne**.

En effet, la ville de Paris bénéficie de plusieurs atouts qui pourraient jouer en sa faveur, à commencer par un vrai **savoir-faire et des formations d'excellence** dans les secteurs financiers. Il est par exemple plus facile de recruter des traders à Paris qu'à Francfort, du fait d'une pénurie de main d'œuvre spécialisée en Allemagne (150.000 emplois dans la finance à Paris contre 75.000 à Francfort) ce qui se traduit par des salaires inférieurs dans les banques à Paris de 20 à 25% à ceux observés à Francfort.

Paris jouit également d'une **réelle attractivité auprès des expatriés**, grâce notamment à sa beauté, ses musées et

son art de vivre. A contrario, avec seulement 700.000 habitants, de nombreux banquiers londoniens voient Francfort comme une petite ville « ennuyeuse » et « provinciale ». Par ailleurs, trois lycées internationaux devraient être construits d'ici 2022 en plus des six lycées existants.

Enfin, la capitale française bénéficie d'un **important parc immobilier de bureaux disponibles** pour accueillir les institutions financières ainsi que **d'infrastructures de pointe**. A titre d'exemple, le quartier d'affaires de la Défense met en avant 275.000 m² disponibles à la location avec des prix inférieurs à ceux pratiqués à Londres (550 euros le m² vs. 1.555 euros à Londres). D'autre part, la ville de Paris dispose de l'un des meilleurs réseaux de transports publics au monde et se situe à moins de trois heures des principales villes européennes.

Surfant sur ces atouts, le gouvernement a annoncé plusieurs mesures pour renforcer **le dynamisme et l'attractivité de la place de Paris**. Un sommet baptisé « **Choose France** » a été organisé le 22 janvier dernier durant lequel, Emmanuel Macron recevait 140 patrons de multinationales étrangères et françaises. Les PDG de Goldman Sachs et JP Morgan étaient notamment présents. Ce dynamisme a été récemment conforté par le transfert de **l'Autorité Bancaire Européenne (EBA)** à Paris. Cette annonce ne peut jouer qu'en faveur de cette volonté de faire de Paris un pôle d'attractivité notamment pour les institutions financières souhaitant une certaine proximité avec le régulateur.

Des mesures fiscales ont également été prises, notamment, la baisse de la taxe sur les salaires (la tranche marginale des plus hauts revenus passant de 20% à 13,6%). D'autre part, le taux de l'impôt sur les sociétés devrait baisser de 33,3 à 25% et la taxe sur les transactions intra-journalières a été abolie avant même son entrée en vigueur, qui était prévue au 1er janvier 2018.

Enfin, des mesures permettant **d'alléger les procédures d'accueil et d'agrément** ont été mises en place, à l'instar de L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui s'organisent pour accueillir les établissements implantés au Royaume-Uni en simplifiant et accélérant les procédures d'agrément. D'autre part, **une consultation publique** a été lancée en vue de préparer un projet de loi de simplification du droit financier et du droit des sociétés. Un **guichet unique** intitulé « Choose Paris region » a également été mis en place pour répondre aux investisseurs étrangers en vue de s'installer en région parisienne.

4. Evolution du paysage Européen



Même si, comme l'affirment la plupart des analystes, Londres restera une place financière mondiale majeure après le Brexit, le scénario d'une unique place financière prédominante en Europe s'éloigne progressivement. Un paysage morcelé de plusieurs places majeures semble émerger. Par exemple, certaines banques comme Goldman Sachs ont choisi de s'implanter dans plusieurs villes européennes selon leurs activités et leur volume de clientèle.

5. Défis à relever pour les banques

Les transferts d'activités sont des projets de transformation complexes ayant un impact fort sur toute l'organisation de la banque, et leur réussite représente un véritable enjeu.

Comment ces banques vont-elles piloter leurs projets de transfert d'activité ? Quels impacts sur leur organisation, leurs process, leurs systèmes d'information... ? Quel accompagnement RH pour le transfert et l'intégration de leurs équipes ? Quels prestataires locaux choisir pour réussir cette transition ?

Autant de questions structurantes auxquelles Ailancy peut répondre, grâce à sa connaissance du marché bancaire et son expertise dans la conduite de projets de transformation complexes.

Jérôme Charpentier, Associé
Inès Melaouah, Consultante Senior

Ailancy, cabinet de conseil indépendant spécialisé dans les métiers de la banque de la finance et de l'assurance vous accompagne pour relever vos enjeux métiers, accompagner vos réflexions et mener à bien vos projets de transformation

Ailancy
32, rue de Ponthieu
75008 Paris
Tel : +33 (0)1 80 18 11 60
www.ailancy.com